

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Avis public est donné de ce qui suit :

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme.

- 1- Lors de la séance tenue le 8 juin 2026, le conseil de la municipalité a adopté le premier projet de règlement numéro 2026-06 modifiant la grille des spécifications du règlement de zonage numéro 2007-05 afin d'autoriser la classe d'usage R_2 RÉCRÉATION ET LOISIRS dans la zone 12 HA et modifiant le règlement relatif à la gestion de ses règlements d'urbanisme numéro 2007-02 afin de reconnaître certains professionnels pour la signature des documents et plans relatifs à la construction ou la modification d'installations septiques.
- 2- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 29 juin à 18h45 à la salle du conseil. L'objet de l'assemblée est de permettre la modification sur le règlement de zonage 2007-05 en vigueur. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et/ou organismes qui désirent s'exprimer.
- 3- Le résumé du projet de règlement peut être consulté aux heures normales de bureau situé au 472, route 132 Cloridorme.

Le projet de règlement amende le règlement de zonage 2007-05 notamment en, de façon non exhaustive :

- Autorisant la classe R-2 RÉCRÉATION ET LOISIRS dans la zone 12 HA
- Et le règlement de zonage 2007-02 afin de reconnaître certains professionnels pour la signature des documents et plans relatifs à la construction ou à la modification d'installations septiques.

Donné à Cloridorme , ce 18ième jour du mois de juin 2026



Léona Francoeur

Dg par intérim